

Communiqué de presse de l'Association « Amazone Aourou »

Amazone Aourou
0694 26 67 65
Mel : cajou51@yahoo.fr

Montjoly le 27 juillet

Communiqué de presse de l'Association « Amazone Aourou »

L'association « Amazone Aourou » se félicite de la décision du Préfet de Guyane de sursoir à la promulgation de l'arrêté limitant la pêche de l'acoupa.

Le Préfet a indiqué à la délégation du collectif, qu'il a reçue le Mardi 25 juillet 2017 dans l'après midi, qu'il n'était tenu à aucun calendrier et que le projet d'arrêté était suspendu.

Par ailleurs, il a exprimé sa volonté de mettre en place une charte de bonne conduite avec le collectif et tous les autres acteurs de la mer, afin de promouvoir un comportement écoresponsable de tous les pêcheurs de Guyane.

Pour Amazone Aourou
Le vice président
Alain Bravo